



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2020-5-3-3

Séance du vendredi 15 mai 2020

RD 419 - DEVIATION DE BALLERSDORF - CONVENTION FINANCIERE AVEC LA SOCIÉTÉ DE TÉLÉCOMMUNICATIONS ORANGE.

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

M. BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, M. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. STRAUMANN, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSE :

M. ADRIAN.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

Mme MILLION donne procuration à M. SCHITTLY.
Mme MULLER Betty donne procuration à M. HABIG.
M. TRIMAILLE donne procuration à Mme DREXLER.

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve les termes de la convention financière, jointe en annexe, avec la société Orange et relative aux modalités techniques et financières des travaux de dévoiement temporaire d'un réseau de télécommunications dans l'emprise de la déviation de la RD 419 portant le remboursement des frais dévoiement engagés par le Département, pour un montant de 18 616,56 € TTC.

- Autorise la Présidente à signer cette convention avec la société ORANGE et, le cas échéant, à procéder à des modifications mineures qui s'avéreraient nécessaires,
- Demande le remboursement des dépenses engagées par le Département du Haut-Rhin auprès de la société ORANGE, au titre de la réalisation des travaux de dévoiement temporaire d'un réseau de télécommunications dans l'emprise de la déviation de la RD 419 pour un montant de 18 616, 56 € TTC,
- Décide d'imputer la recette prévue par la convention au programme AQ111 « RD 419 - Déviation de BALLERSDORF, Chapitre 23, Fonction 621, Nature 23151.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité